

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (1979)  
**Heft:** 487

**Rubrik:** Le carnet de Jeanlouis Cornuz

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 29.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## De l'atome à la sécurité policière

“Pour résumer le sentiment sur lequel s'est fait l'accord de ses membres, la Commission (1) a constaté :

— qu'Ulrike Meinhof a été soumise à plusieurs reprises et pendant de longues périodes à des conditions de détention que l'on est obligé de qualifier de torture. Il s'agit de cette forme de torture qu'on appelle “isolement social et privation sensorielle”, communément appliquée en République fédérale d'Allemagne à de nombreux prisonniers politiques et détenus de droit commun ;

-- que la thèse des autorités de l'Etat selon laquelle Ulrike Meinhof se serait suicidée par pendaison n'est pas prouvée et que les résultats de l'enquête de la Commission tendent à montrer qu'Ulrike Meinhof n'a pu se pendre elle-même ;

— que les résultats de l'enquête suggèrent qu'Ulrike Meinhof était morte lorsqu'on l'a pendue et qu'il y a des indices troublants de l'intervention d'un tiers en relation avec cette mort.

La Commission ne peut exprimer de certitude sur les circonstances de la mort d'Ulrike Meinhof. Cependant, le fait qu'en dehors du personnel de la prison, les services secrets avaient accès aux cellules du 7e étage par un passage séparé et secret autorise tous les soupçons...”

Je tire ces lignes, du 15 décembre 1978, de *La mort d'Ulrike Meinhof — rapport de la commission internationale d'enquête*, chez Maspero, Paris 1979.

Qui s'intéresse (encore) à Ulrike Meinhof? Personne, il faut bien l'avouer. (Qui s'intéresse encore à Me Croissant, livré voici quatorze mois par la France à la RFA

sur présentation d'un dossier soit-disant convaincant — mais qui ne suffit pas, apparemment, à mener à bien le procès?) Qui s'intéresse...?

Cependant ceci :

Nous avons échappé, récemment, à une “police de sécurité” — peut-être, entre autres, parce que ses homologues d'Allemagne et d'Italie ont amplement dans l'ensemble démontré leur inefficacité : la petite Suzanne Albrecht, la meurtrière de Ponto, vous en avez réentendu parler? Les assassins de Moro...?

Fort bien.

Mais nous allons au-devant d'une votation sur les centrales nucléaires. Lesquelles, entre autres inconvénients, paraissent avoir celui de rendre inévitable un système policier renforcé, une “police de haute sécurité”!

Invraisemblable, cela?

Pas tellement! Nous avons pu lire dans “24-Heures” les déclarations de l'ancien conseiller d'Etat Claude Bonnard — homme qui a tous les défauts qu'on voudra, mais qui ne parle pas pour ne rien dire, surtout, peut-on penser, quand il écrit dans “24-Heures” — sur la police de sécurité, justement, dont il était partisan entre autres parce que (qu'il disait!) nous l'aurions *de toute manière* et que du moins le projet soumis au peuple lui paraissait réservé les droits des cantons! Qu'on se le dise les 17 et 18 février prochains!

J.C.

(1) Commission internationale d'enquête sur la mort d'Ulrike Meinhof, dans laquelle on relève le nom de Claude Bourdet.

### RECU ET LU

## Les urnes et la campagne

Il serait illusoire de mesurer la force des idées portées par une “initiative populaire” uniquement le soir de la votation : le nombre des “oui” et des “non” ne reflète en définitive qu'un clivage, grossièrement exprimé, utile

pour le ménage démocratique, mais fort discret sur la qualité de la pénétration du débat dans certaines couches de la population (dira-t-on même que seule cette “qualité” est porteuse d'un réel “changement” social ou politique?). Bref, il y a la consultation des citoyens et des citoyennes, mais il y a aussi la campagne qui précède le week-end des urnes. Le magazine hebdomadaire du “*Tages Anzeiger*” apportait, à la fin de la semaine dernière, une utile contribution à cette réflexion en ouvrant ses colonnes à sept étudiantes en ethnologie qui, dans les perspectives ouvertes par le lancement de l'initiative pour “une protection efficace de la maternité”, faisaient le point, à leur manière (interviews, historiques, propositions pratiques) de la situation de la mère dans notre pays. Un constat précis, sans concessions, dont on peut être certain qu'il portera des fruits, au moins chez ses auteurs, bien au-delà du scrutin à venir.

— Le supplément hebdomadaire de la “*Basler Zeitung*” consacre son enquête de page une aux problèmes soulevés par la création de zones réservées aux piétons dans les grandes villes (intéressante bibliographie à l'appui). A noter surtout un groupe de dix-huit photographies saisissantes prenant sur le vif l'atmosphère des rues piétonnières bâloises de sept heures du matin à minuit.

— Exit “Romandie-Hebdo”. Comme on pouvait le prévoir, au vu de la maigre de son volume publicitaire, mais aussi du peu d'intérêt de ses contributions rédactionnelles. Cette disparition survient au moment où commençaient à trouver leur solution des problèmes de distribution de cette publication; “L'Union PTT”, l'organe officiel hebdomadaire de l'Union suisse de fonctionnaires des postes, téléphones et télégraphes, pouvait annoncer jeudi passé que la “distribution privée” de “Romandie-Hebdo” allait s'étendre aux localités suivantes: Genève-banlieue, Morges, Renens, Yverdon, Vevey, Sion, Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds (jusque-là, la distribution par les